

Toulouse, le 18 juin 2026

Arrêté n° A70-2026

**portant abrogation de l'arrêté n° A74-2025
et délégation de signature à Madame Sylvie PELISSIER**

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 ;

Arrête

Article 1 : l'arrêté n° A74-2025 est abrogé et remplacé par le présent arrêté ;

Article 2 : délégation de signature est donnée à Madame Sylvie PELISSIER, Responsable du Pôle Administratif et logistique compteurs du centre d'exploitation Hers Lauragais de Réseau31, à effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, à l'exclusion des documents à destination des ministres, préfets, parlementaires, conseillers régionaux et conseillers départementaux (sauf délégués de Réseau31) :

Activité

- les courriers aux représentants des collectivités adhérentes, prestataires, administrations et usagers

- les comptes rendus de réunion,

- les rapports divers liés à l'activité du pôle,

Financier

- les certificats administratifs relatifs à des recettes ou dépenses,

- les bons de commande inférieurs à 5 000 € HT,

Ressources humaines

- les états de remboursement de frais et indemnités des agents placés sous son autorité,

- la gestion du temps de travail (heures supplémentaires, autorisations d'absence, congés, formation...) des agents placés sous son autorité.

Article 3 : le présent arrêté sera publié sur le site institutionnel de Réseau31.

Sébastien VINCINI

Président

